

DEMANDE D'APPROBATION POUR TRAVAUX DANS UNE UNITÉ DE CONDO

Date de la demande :	No. D'unité du condo :
Nom du copropriétaire :	Numéro de téléphone :
Nom de l'entrepreneur en charge d'effectuer les travaux :	
Numéro de la Régie du bâtiment du Québec (RBQ) de l'entrepreneur :	
Pièces ou les travaux seront faits :	
Note : le plombier de la Villa du golf doit être sur place pour couper l'eau de l'édifice pour les travaux touchant la salle de bain et la cuisine.	
Salle de bain ____ Date et heure :	
Cuisine : _____ Date et heure :	
Composante(s) à être modifiée(s) par les travaux :	
Explication des travaux :	
Impacts des travaux sur les résidents et mesures qui seront prises pour mitiger les désagréments :	
Nous vous demandons de nous faire parvenir tous plans et devis des travaux, incluant la description des matériaux qui seront utilisés et une copie d'assurance responsabilité de votre entrepreneur, que vous avez en main afin que le conseil d'administration puisse avoir toutes les informations en main pour prendre une décision relative à votre projet.	

En tant que propriétaire, je serai tenu responsable de tout dommage causé par mes entrepreneurs aux parties communes de l'immeuble et je devrai m'assurer que les lieux communs seront maintenus propres après chaque journée de travail. Je m'assurerai que les entrepreneurs évacuent convenablement les débris de construction, ceux-ci ne pouvaient être jetés dans les bacs à déchet de la Villa du Golf.
Suite à la fin des travaux, je permettrai à un représentant du syndicat de venir inspecter les travaux réalisés. Si le syndicat le juge nécessaire, je devrai obtenir une expertise indépendante mentionnant que mes travaux respectent les clauses prévues à la Déclaration de copropriété, notamment pour les travaux qui touchent l'insonorisation de mon condo. Je suis conscient que si le conseil d'administration consent à ne pas exiger une expertise indépendante, qu'il se réserve le droit d'en exiger une ultérieurement en cas de plaintes reçues d'autres copropriétaires et que ladite expertise sera à mes frais, qu'elle ait été exigée initialement ou suite à une plainte reçue.
Signature du copropriétaire requérant :
Date de la demande :

Les membres du conseil d'administration ont accepté la tenue des travaux aux conditions suivantes :
Conditions :
Les membres du conseil d'administration ont refusé la tenue des travaux aux conditions suivantes :
Conditions :
Signature d'un membre du C.A. ou du gestionnaire :
Date de la décision :

Faire parvenir la demande à l'adresse suivante : villadugolf@videotron.ca